

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira à la mairie le :

Le Conseil Municipal se réunira en Mairie le :

Mercredi 24 juin 2026
à 19 heures

A Servant, le 16 juin 2026

Le Maire,
Sylvain DURIN

ORDRE DU JOUR



- Approbation du PV de la réunion du 17 avril 2026
- Désignation d'un référent chenilles processionnaires
- Encaissement chèque Groupama
- Création poste de surveillant de baignade
- Débat sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire
- Etude traverse de bourg tranche 2
- Désignation de 3 représentants à l'association Rive Gauche Festivités

PROCURATION

Je soussigné(e).....donne pouvoir à pour me représenter et voter en mon nom lors du conseil municipal du 24 juin 2026 « Bon pour pouvoir »

Signature

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 24 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-quatre juin, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 13

VOTANTS : 15

Date de convocation du conseil municipal : 16 juin 2026

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, MOULY Josette, DELRIEU Agnès, MILLER Nathalie, BALLARIN Nathalie, CHARBONNIER Nadine, BOURNAT Stéphane, COHADE Juliette, FOURNIVAL Julien, AGUES Nicolas, ARNAUD Florent, SALGUES Marie.

EXCUSES : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme, SUCHET David procuration à COHADE Juliette.

Secrétaire de séance : ARNAUD Florent

Délib n°1

Objet : **DESIGNATION D'UN REFERENT CHENILLES PROCESSIONNAIRES**

Les collectivités territoriales sont invitées à désigner des référents pour organiser la lutte contre les chenilles processionnaires. Le Maire propose à David SUCHET d'être le référent communal. Ce dernier devra mettre en place un plan de prévention et de gestion.

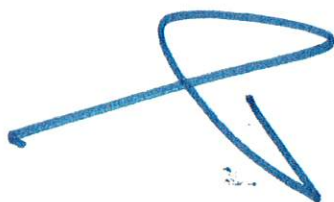
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** David SUCHET comme référent,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Le Maire,
Sylvain DURIN



Le secrétaire de séance,
Florent ARNAUD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 24 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-quatre juin, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 13

VOTANTS : 15

Date de convocation du conseil municipal : 16 juin 2026

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, MOULY Josette, DELRIEU Agnès, MILLER Nathalie, BALLARIN Nathalie, CHARBONNIER Nadine, BOURNAT Stéphane, COHADE Juliette, FOURNIVAL Julien, AGUES Nicolas, ARNAUD Florent, SALGUES Marie

EXCUSEE : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme, SUCHET David procuration à COHADE Juliette.

Secrétaire de séance : ARNAUD Florent

Délib n°2

Objet : ENCAISSEMENT CHEQUES GROUPAMA

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que suite aux réparations des toitures (liés au sinistre de grêle du 4 juin 2022), la compagnie d'assurance Groupama a fait parvenir deux chèques d'un montant de 40 931,24 € et de 59 182 €. Pour rappel un premier chèque d'acompte de 471 388 euros a été encaissé en mars 2024.

Il y a lieu de délibérer pour autoriser le Maire à encaisser ces deux chèques.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à encaisser ce chèque de 40 931.24 euros de Groupama,
- **AUTORISE** le Maire à encaisser ce chèque de 59 182 euros de Groupama,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Le Maire,
Sylvain DURIN



Le secrétaire de séance,
Florent ARNAUD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT****SEANCE DU 24 JUIN 2026**

L'an deux mil vingt-six le vingt-quatre juin, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 13

VOTANTS : 15

Date de convocation du conseil municipal : 16 juin 2026

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, MOULY Josette, DELRIEU Agnès, MILLER Nathalie, BALLARIN Nathalie, CHARBONNIER Nadine, BOURNAT Stéphane, COHADE Juliette, FOURNIVAL Julien, AGUES Nicolas, ARNAUD Florent, SALGUES Marie

EXCUSEE : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme, SUCHET David procuration à COHADE Juliette.

Secrétaire de séance : ARNAUD Florent

Délib n° 3

OBJET : CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR UN ACCROISSEMENT SAISONNIER

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique, afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs.

Compte tenu de la période estivale pour la surveillance du plan d'eau, il convient de créer un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité de surveillant de baignade à temps non complet à raison de 19 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article L. 332-23 du code général de la fonction publique.

Le Maire propose à l'assemblée :

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Educateur territorial des activités physiques et sportives relevant de la catégorie hiérarchique B pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 2 mois, à compter du 1er juillet 2026.

Cet agent assurera des fonctions de surveillant de baignade à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de dix-neuf heures, soit 19/35^{ème}.

Il devra justifier du BNSSA et du PSC 1.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent contractuel affecté à ce poste et de signer un contrat de travail.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : d'adopter la proposition du Maire de créer un emploi non permanent d'accroissement saisonnier d'activité,

Article 2 : d'inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice en cours.

Article 3 : les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

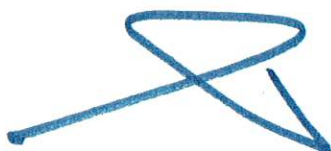
Article 4 : d'autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires à cette opération,

Article 5 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

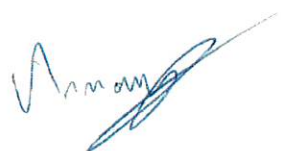
Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



Le secrétaire de séance,
Florent ARNAUD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 24 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-quatre juin, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 13

VOTANTS : 15

Date de convocation du conseil municipal : 16 juin 2026

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, MOULY Josette, DELRIEU Agnès, MILLER Nathalie, BALLARIN Nathalie, CHARBONNIER Nadine, BOURNAT Stéphane, COHADE Juliette, FOURNIVAL Julien, AGUES Nicolas, ARNAUD Florent, SALGUES Marie

EXCUSEE : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme, SUCHET David procuration à COHADE Juliette.

Secrétaire de séance : ARNAUD Florent

Délib n° 4

Objet : **DEBAT SUR LES GARANTIES ACCORDEES AUX AGENTS EN MATIERE DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE**

L'article L827-12 du code général de la fonction publique rend obligatoire la tenue d'un débat portant sur les garanties accordées aux agent-e-s en matière de protection sociale complémentaire dans les six mois après élection du nouveau Conseil.

La protection sociale complémentaire comprend des contrats en santé (mutuelle) et en prévoyance (ou garantie du maintien de salaire).

Pour rappel, les obligations légales sont :

- Mutuelle : Une participation obligatoire de 15 euros par mois par agent au 1^{er} janvier 2026
- Prévoyance : Une participation obligatoire de 7 euros par mois par agent au 1^{er} janvier 2025

A ce jour, la commune a mis en place :

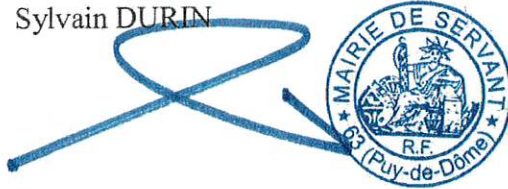
- Mutuelle : Une participation de 15 euros par mois par agent depuis le 1^{er} janvier 2013
- Prévoyance : Une participation maximale de 25 euros ou en deçà selon la cotisation des agents depuis le 1^{er} janvier 2026

D'ici 2029, un projet de décret prévoit une participation à hauteur 50 % de la cotisation des agents pour la prévoyance. Pour information, la cotisation à la prévoyance est un pourcentage du salaire des agents. Actuellement les cotisations des agents sont comprises entre 25 et 69 euros. Pour le moment, la commune répond amplement à ses obligations règlementaires.

VOTE POUR : 15

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Le Maire,
Sylvain DURIN



Le secrétaire de séance,
Florent ARNAUD

The image shows a blue ink signature of Florent Arnaud, the Secretary of the meeting. The signature is written in a cursive style.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT**SEANCE DU 24 JUIN 2026**

L'an deux mil vingt-six le vingt-quatre juin, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 13

VOTANTS : 15

Date de convocation du conseil municipal : 16 juin 2026

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, MOULY Josette, DELRIEU Agnès, MILLER Nathalie, BALLARIN Nathalie, CHARBONNIER Nadine, BOURNAT Stéphane, COHADE Juliette, FOURNIVAL Julien, AGUES Nicolas, ARNAUD Florent, SALGUES Marie

EXCUSEE : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme, SUCHET David procuration à COHADE Juliette.

Secrétaire de séance : ARNAUD Florent

Délib n° 5

Objet : **ETUDE LA COULEE VERTE - TRAVERSE DE BOURG -TRANCHE 2**

La 1^{ère} tranche de travaux de la Coulée verte est en cours de finalisation. La commune s'est à nouveau rapprochée du cabinet Atelier du Rouget afin de lancer l'étude de la 2^{ème} tranche de travaux.

Le périmètre suivant est proposé : rue des Rochers, place de Rochers, la rue des Champs, la ruelle de la Cure, la suite et fin de la route d'Ebreuil, la rue de la Cave, le passage de l'Aigue et la route de la Sioule.

Une convention a été obtenue et comprend deux phases :

- L'étude pour un montant total de 34 771.46 euros HT qui comprend une partie pour le cabinet d'architectes (25 688.92 euros HT) et une seconde pour le bureau d'étude VRD CROS (9 082.55 euros HT)
- Le suivi des travaux : pour un montant total de 25 179.34 euros HT qui comprend une partie pour le cabinet d'architectes (19 663.86 euros HT) et une seconde pour le bureau d'étude VRD CROS (5 515.47 euros HT)

Le Maire propose de valider uniquement l'étude pour un montant de 34 771.46 euros HT afin d'avancer en 2026 -2027 sur la seconde tranche.

VOTE POUR : 15

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Le Maire,
Sylvain DURIN



Le secrétaire de séance,
Florent ARNAUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 24 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-quatre juin, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 13

VOTANTS : 15

Date de convocation du conseil municipal : 16 juin 2026

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, MOULY Josette, DELRIEU Agnès, MILLER Nathalie, BALLARIN Nathalie, CHARBONNIER Nadine, BOURNAT Stéphane, COHADE Juliette, FOURNIVAL Julien, AGUES Nicolas, ARNAUD Florent, SALGUES Marie

EXCUSEE : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme, SUCHET David procuration à COHADE Juliette.

Secrétaire de séance : ARNAUD Florent

Délib n° 6

Objet : **DESIGNATION DE 3 REPRESENTANTS A L'ASSOCIATION RIVE GAUCHE FESTIVITES**

Suite aux élections municipales, il y a nécessité de désigner 3 nouveaux représentants de la commune au sein de l'association. Pour rappeler cette association a été créée en 2018 afin de récupérer parquet, barnums, grilles et une remorque de l'ancienne Communauté de communes du Pays de Menat. Cette association est composée des 4 communes : Teilhet, Neuf-Eglise, Menat et Servant. Le matériel est stocké à Servant et est mutualisé sur les 4 communes notamment pour la vie associative et l'attractivité de nos territoires. De fait, chaque Maire est membre de l'association.

Monsieur le Maire propose :

- Monsieur Gilles CHAMPOMIER, 2 impasse de la Vi Serrée - 63560 SERVANT
 - Madame Josette MOULY, 10 les Chaumes - 63560 SERVANT
 - Monsieur Sylvain DURIN, 2 Fontabourgnon - 63560 SERVANT
- VOTE POUR : 15

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Le Maire,
Sylvain DURIN



Le secrétaire de séance,
Florent ARNAUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

ID : 063-216304196-20260624-DEL7_JUIN26-DE

SEANCE DU 24 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-quatre juin, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 13

VOTANTS : 15

Date de convocation du conseil municipal : 16 juin 2026

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, MOULY Josette, DELRIEU Agnès, MILLER Nathalie, BALLARIN Nathalie, CHARBONNIER Nadine, BOURNAT Stéphane, COHADE Juliette, FOURNIVAL Julien, AGUES Nicolas, ARNAUD Florent, SALGUES Marie

EXCUSEE : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme, SUCHET David procuration à COHADE Juliette.

Secrétaire de séance : ARNAUD Florent

Délib n° 7

Objet : **TRAVAUX BOULANGERIE – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT SUBVENTION LEADER**

Suite à la demande de subvention déposée en janvier auprès du Fonds Européen (Leader) pour les travaux de la boulangerie, il y a lieu de modifier le plan de financement. L'appel à projet Leader finance :

- Uniquement la partie commerce et non les deux logements
- Une dépense subventionnable limitée à 270 000 euros

Il y a donc lieu de redélibérer sur la partie finançable du Fonds Leader :

- L'estimation pour la partie commerce :

Réhabilitation de la boulangerie partie commerce				
DEPENSES HT COMMERCE		RECETTES		
Travaux	366 500.00 €	LEADER sur travaux commerce	104 625.00 €	28.55%
		Etat Fonds de reconquête du commerce en milieu rural	50 000.00 €	13.64%
		Conseil régional	95 700.00 €	26.11%
		Autofinancement	116 175.00 €	31.70%
TOTAL	366 500.00 €	TOTAL	366 500.00 €	100.00%

- L'estimation pour la partie commerce plafonnée à 270 000 de dépenses subventionnables :

Réhabilitation de la boulangerie partie commerce Dépense subventionnable 270 000 plafond Leader				
DEPENSES HT COMMERCE		RECETTES		
Travaux	270 000.00 €	LEADER sur travaux commerce	104 625.00 €	38.75%
		Etat Fonds de reconquête du commerce en milieu rural	30 375.00 €	11.25%
		Conseil régional	81 000.00 €	30.00%
		Autofinancement	54 000.00 €	20.00%
TOTAL	270 000.00 €	TOTAL	270 000.00 €	100.00%

Le Maire rappelle les entreprises retenues suite à l'appel d'offres :

Lots	NOM ou RAISON SOCIALE	Adresses	Montant de l'offre HT
Lot 1	SAS DUBOSCLARD	9 rue Carreaux Pradet BP 20 63460 JOZERAND	199 678.07 €
Lot 2	SUCHEYRE	Parc d'activités de Champloup 63560 VOLVIC	104 936.17 €
Lot 3	SAS SMC FAURE	14 rue de Niederwerth 63380 PONTAUMUR	24 400.00 €
Lot 4	EURL LOPITAUX	1 ZA Les Fayes 63330 PIONSAT	44 000.00 €
Lot 5	SAS BP METALLERIE	Rue Augustin Fresnel 63360 GERZAT	18 137.90 €
Lot 6	EURL LOPITAUX	1 ZA Les Fayes 63330 PIONSAT	118 000.00 €
Lot 7	SAS RODRIGUEZ	11 rue de la République 63200 SAINT BONNET PRES RIOM	68 000.00 €
Lot 8	SAS RODRIGUEZ	11 rue de la République 63200 SAINT BONNET PRES RIOM	30 400.00 €
Lot 9	RDB Energies	46 route de Montluçon 03390 MONTMARAUULT	42 356.30 €
Lot 10	DUMONT Electricité	111 route de Charmeil 03300 CUSSET	63 798.53 €
			713 706.97 €

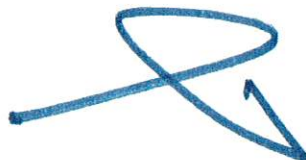
Le Maire propose de valider ces plans de financement prévisionnels et ces entreprises.

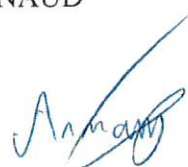
VOTE POUR : 15

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures

Le Maire,
 Sylvain DURIN

Le secrétaire de séance,
 Florent ARNAUD





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 24 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-quatre juin, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 13

VOTANTS : 15

Date de convocation du conseil municipal : 16 juin 2026

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, MOULY Josette, DELRIEU Agnès, MILLER Nathalie, BALLARIN Nathalie, CHARBONNIER Nadine, BOURNAT Stéphane, COHADE Juliette, FOURNIVAL Julien, AGUES Nicolas, ARNAUD Florent, SALGUES Marie

EXCUSEE : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme, SUCHET David procuration à COHADE Juliette.

Secrétaire de séance : ARNAUD Florent

Délib n° 8

Objet : TERRITOIRE D'ENERGIE 63 REPARATION DE
L'ECLAIRAGE PUBLIC

Depuis de nombreux mois, 6 candélabres ne fonctionnent plus au niveau des lieudits :

- Les Pignons,
- Chez Rigaud,
- La Cassière
- La Sioule (Les Roches)

Après plusieurs relances auprès du territoire d'Energie 63, un devis vient enfin d'être obtenu. Il est de 4 900 euros HT dont 60% à la charge de la commune soit 2 940€ HT.

Le Maire propose de valider cette proposition.

VOTE POUR : 15

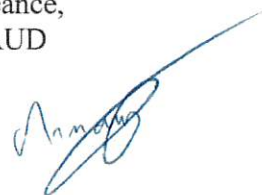
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Le Maire,
Sylvain DURIN



Le secrétaire de séance,
Florent ARNAUD



SEANCE DU 24 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-quatre juin, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 19 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers :

EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 13
VOTANTS : 15

Date de convocation du conseil municipal : 16 juin 2026

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOREL Jérôme, MILLER Nathalie, DELRIEU Agnès, CHARBONNIER Nadine, BALLARIN Nathalie, BOURNAT Stéphane, COHADE Juliette, AGUES Nicolas, SALGUES Marie, FOURNIVAL Julien, ARNAUD Florent

EXCUSEE : MOULY Josette procuration à BOREL Jérôme, SUCHET David procuration à COHADE Juliette

Secrétaire de séance : ARNAUD Florent

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 17 avril 2026.

Avant d'ouvrir la séance, je souhaite dire quelques mots, une conseillère municipale a récemment été la cible d'un courrier à caractère homophobe. Au-delà de l'atteinte personnelle que cela représente pour elle et sa famille, ce type de comportement est contraire aux valeurs que nous défendons collectivement. Dans notre commune, chacun doit pouvoir vivre librement dans le respect de sa dignité quel que soit son orientation sexuelle, ses convictions ou son parcours de vie. La diversité n'est pas une menace elle est une réalité de notre société et mérite le respect. Les propos discriminatoires, les insultes et les actes de haine n'ont pas leurs places dans le débat démocratique ni dans la vie de notre commune. Je tiens à assurer notre collègue de notre soutien et à rappeler que nous avons tous la responsabilité, élus et concitoyens, de promouvoir le respect, la tolérance et le vivre ensemble.

Monsieur le Maire propose l'ajout de plusieurs points à l'ordre du jour – modification dépôt de demande de subvention Leader pour les travaux de la boulangerie - TE 63 devis réparation de l'éclairage publique.

1 - DESIGNATION D'UN REFERENT CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Les collectivités territoriales sont invitées à désigner des référents pour organiser la lutte contre les chenilles processionnaires. Le Maire propose à David SUCHET d'être le référent communal. Ce dernier devra mettre en place un plan de prévention et de gestion.

VOTE POUR : 15

2 – ENCAISSEMENT CHEQUES GROUPAMA

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que suite aux réparations des toitures (liées au sinistre de grêle du 4 juin 2022), la compagnie d'assurance Groupama a fait parvenir deux chèques d'un montant de 40 931,24 € et de 59 1182 €. Pour rappel un premier chèque d'acompte de 471 388 euros a été encaissé en mars 2024. Il y a lieu de délibérer pour autoriser le Maire à encaisser ces chèques. La réfection du clocher est prévu en juillet.

VOTE POUR : 15

3 – CREATION DU POSTE DE SURVEILLANT DE BAINNADE

Une offre d'emploi pour la recherche d'un surveillant de baignade pour la période juillet-août 2026 a été diffusée. Plusieurs candidatures ont été réceptionnées. Un profil en particulier a retenu notre attention (disponibilités - diplômes du BNSS et PSC 1). Le poste à temps plein sera mutualisé avec la commune de Lapeyrouse. Pour Servant, il y a lieu de créer un poste de surveillant de baignade à hauteur de 19/35^{ème} sur le grade d'éducateur sportif. L'agent effectuera son travail du 1^{er} juillet au 31 août 2026, les mercredis – vendredis de 13h à 19h et les dimanches de 12h à 19h.

VOTE POUR : 15

4 – DEBAT SUR LES GARANTIES ACCORDEES AUX AGENTS EN MATIERE DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

L'article L827-12 du code général de la fonction publique rend obligatoire la tenue d'un débat portant sur les garanties accordées aux agent-e-s en matière de protection sociale complémentaire dans les six mois après élection du nouveau Conseil.

La protection sociale complémentaire comprend des contrats en santé (mutuelle) et en prévoyance (ou garantie du maintien de salaire).

Pour rappel, les obligations légales sont :

- Mutuelle : Une participation obligatoire de 15 euros par mois par agent au 1^{er} janvier 2026
- Prévoyance : Une participation obligatoire de 7 euros par mois par agent au 1^{er} janvier 2025

A ce jour, la commune a mis en place :

- Mutuelle : Une participation de 15 euros par mois par agent depuis le 1^{er} janvier 2013
- Prévoyance : Une participation maximale de 25 euros ou en deçà selon la cotisation des agents depuis le 1^{er} janvier 2026

Un projet de décret prévoit une participation à hauteur 50 % de la cotisation des agents pour la prévoyance. La cotisation à la prévoyance est un pourcentage du salaire.

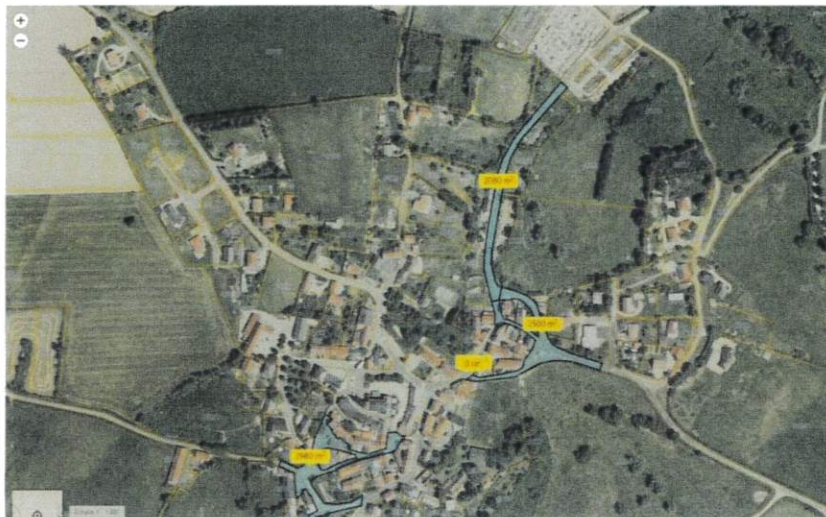
Actuellement les cotisations des agents sont comprises entre 25 et 69 euros. Pour le moment, la commune répond amplement à ses obligations règlementaires.

VOTE POUR : 15

5 – ETUDE DE LA TRAVERSE DE BOURG - TRANCHE 2

La 1^{ère} tranche de travaux de la Coulée verte est en cours de finalisation. La commune s'est à nouveau rapprochée du cabinet Atelier du Rouget afin de lancer l'étude de la 2^{ème} tranche de travaux.

Le périmètre suivant est proposé :



Il s'agit de la rue des Rochers, place de Rochers, la rue des Champs, la ruelle de la Cure, la suite et fin de la route d'Ebreuil, la rue de la Cave, le passage de l'Aigue et la route de la Sioule.

Une convention a été obtenue et comprend deux phases :

- L'étude pour un montant total de 34 771.46 euros HT qui comprend une partie pour le cabinet d'architectes (25 688.92 euros HT) et une seconde pour le bureau d'étude VRD CROS (9 082.55 euros HT)
- Le suivi des travaux : pour un montant total de 25 179.34 euros HT qui comprend une partie pour le cabinet d'architectes (19 663.86 euros HT) et une seconde pour le bureau d'étude VRD CROS (5 515.47 euros HT)

Le Maire propose de valider uniquement l'étude pour un montant de 34 771.46 euros HT afin d'avancer en 2026 -2027 sur la seconde tranche. Parallèlement, ce temps d'étude permettra d'avancer sur la recherche de financement.

VOTE POUR : 15

6 – DESIGNATION DE 3 REPRESENTANTS A L'ASSOCIATION RIVE GAUCHE FESTIVITES

Suite aux élections municipales, il y a nécessité de désigner 3 nouveaux représentants de la commune au sein de l'association. Pour rappelle cette association a été créée en 2018 afin de récupérer parquet, barnums et grilles et une remorque de l'ancienne Communauté de communes du Pays de Menat. Cette association est composée des 4 communes : Teilhet, Neuf-Eglise, Menat et Servant. Le matériel est stocké à Servant. De fait, chaque Maire est membre de l'association.

Monsieur le Maire propose :

- Monsieur Gilles CHAMPOMIER, 2 impasse de la Vi Serrée - 63560 SERVANT
- Madame Josette MOULY, 10 les Chaumes - 63560 SERVANT
- Monsieur Sylvain DURIN, 2 Fontabourgnon - 63560 SERVANT

VOTE POUR : 15

7 – TRAVAUX BOULANGERIE – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT SUBVENTION LEADER

Suite à la demande de subvention déposée en janvier auprès du Fonds Européen pour les travaux de la boulangerie, il y a lieu de modifier le plan de financement. L'appel à projet Leader finance :

- Seulement la partie commerce et non les logements

- Une dépense subventionnable de 270 000 euros

Il y a donc lieu de redélibérer sur la partie finançable du Fonds Leader :

Réhabilitation de la boulangerie partie commerce				
DEPENSES HT COMMERCE		RECETTES		
Travaux	366 500.00 €	LEADER sur travaux commerce	104 625.00 €	28.55%
		Etat Fonds de reconquête du commerce en milieu rural	50 000.00 €	13.64%
		Conseil régional	95 700.00 €	26.11%
		Autofinancement	116 175.00 €	31.70%
TOTAL	366 500.00 €	TOTAL	366 500.00 €	100.00%

Réhabilitation de la boulangerie partie commerce Dépense subventionnable 270 000 plafond Leader				
DEPENSES HT COMMERCE		RECETTES		
Travaux	270 000.00 €	LEADER sur travaux commerce	104 625.00 €	38.75%
		Etat Fonds de reconquête du commerce en milieu rural	30 375.00 €	11.25%
		Conseil régional	81 000.00 €	30.00%
		Autofinancement	54 000.00 €	20.00%
TOTAL	270 000.00 €	TOTAL	270 000.00 €	100.00%

Et ainsi de rappeler les entreprises retenues suite à l'appel d'offres :

Lots	NOM ou RAISON SOCIALE	Adresses	Montant de l'offre HT
Lot 1	SAS DUBOSCLARD	9 rue Carreaux Pradet BP 20 63460 JOZERAND	199 678.07 €
Lot 2	SUCHEYRE	Parc d'activités de Champloup 63560 VOLVIC	104 936.17 €
Lot 3	SAS SMC FAURE	14 rue de Niederwerth 63380 PONTAUMUR	24 400.00 €
Lot 4	EURL LOPITAUX	1 ZA Les Fayes 63330 PIONSAT	44 000.00 €
Lot 5	SAS BP METALLERIE	Rue Augustin Fresnel 63360 GERZAT	18 137.90 €
Lot 6	EURL LOPITAUX	1 ZA Les Fayes 63330 PIONSAT	118 000.00 €
Lot 7	SAS RODRIGUEZ	11 rue de la République 63200 SAINT BONNET PRES RIOM	68 000.00 €
Lot 8	SAS RODRIGUEZ	11 rue de la République 63200 SAINT BONNET PRES RIOM	30 400.00 €
Lot 9	RDB Energies	46 route de Montluçon 03390 MONTMARULT	42 356.30 €
Lot 10	DUMONT Electricité	111 route de Charmeil 03300 CUSSET	63 798.53 €
			713 706.97 €

Ainsi le Maire propose de valider ces plans de financement prévisionnels et ces entreprises.

VOTE POUR : 15

8 – TE 63 REPARATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Depuis de nombreux mois, 6 candélabres ne fonctionnent plus (Les Pignons, Chez Rigaud, La Cassière et Les Roches). Après plusieurs relances auprès du territoire d'Energie 63, un devis vient enfin d'être obtenu. Il est de 4 900 euros HT dont 60% à la charge de la commune soit 2 940€ HT.

Le Maire propose de valider cette proposition.

VOTE POUR : 15

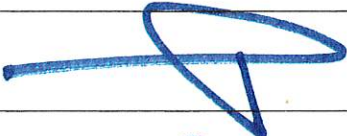
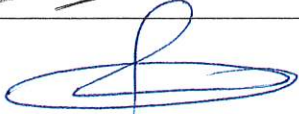
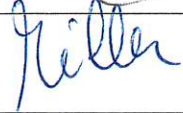
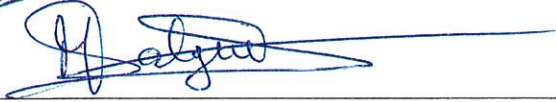
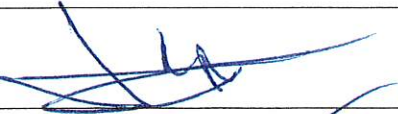
INFORMATIONS DIVERSES

- La délibération du 17 avril du garde pêche est entachée d'illégalité. Il y a lieu de se renseigner sur deux solutions différentes (le contrat de vacation ou la convention de bénévolat). Ce point sera à l'ordre du jour du prochain Conseil.
- La société Imerys propose un protocole d'accord foncier à la commune. L'objectif est une mise à disposition gratuite de plusieurs hectares afin d'y mener une évaluation environnementale pour la compensation obligatoire du projet de mine. Le conseil juridique a relu le document et n'expose en rien la commune.
- Traverse : fin des travaux prévus fin juin pour les travaux de voirie.
- RD 915 : entreprise Colas réalisera une couche de roulement la semaine du 29 juin. La circulation sera alternée sur une semaine.
- La Commission communale des impôts Directs (CCID) vient d'être désignée et est composée de 6 titulaires et 6 suppléants
- Logements communaux : 3 appartements sont en cours de changement de locataire.
- Communauté de communes du Pays de St Eloy (CCPSE) : invitation des élus et secrétaires de mairie pour présentation des services le vendredi 3 juillet.
- Communication :
 - Magazine : « On Fait Quoi » article sur le plan d'eau de Servant (distribution de 40 000 exemplaires + 60 000 sets de table + site internet) : bassin de distribution Riom Clermont-Ferrand et Issoire
 - Elaboration d'un sticker (1 000 exemplaires) pour véhicules
 - Elaboration de 5 chaussettes pour barrières
- Un géomètre passera le vendredi 24 juillet chez Maurice TINARDON pour borner son atelier. M. TINARDON souhaite faire don de cet atelier à la commune.
- Réception des 3 panneaux de randonnées commandé par le syndicat mixte d'aménagement des Combrailles (SMADC) – à installer en régie.
- Proposition d'adhérer à l'association « Les femmes élues du Puy de Dôme » - les femmes élues du Conseil ne sentent pas personnellement ce besoin d'adhésion.
- Conseil d'école : le 3^{ème} conseil d'école a eu lieu le 22 juin – installation tableau blanc interactif et nouvel ordinateur classe du haut.
- Suite à l'assignation au Tribunal du restaurant Les Pêcheurs, la prochaine audience est prévue le 7 juillet.
- Fermeture de la caserne des pompiers :
 - 29/05/2026 : passage des dossiers au bureau du CASDIS
 - 19/06/2026 : présentation du rapport fait
 - 20/06/2026 : préparation de l'arrêté préfectoral
 - 31/08/2026 : date officielle de fermeture
 - A partir du 01/09/2026 début des actions fonctionnelles pour la procédure de fermeture. Fin septembre, restitution officielle du local à la commune.
- Point financier rentrée de subventions + DGF (Gilles CHAMPOMIER)
- Réunion à Sussat le 02/07/2026
- Salle des Fêtes : Entreprise DUMONT Electricité extérieur et intérieur

- Installation des panneaux photovoltaïques en cours sur la salle des fêtes et la mairie. L'entreprise RDB Solaire interviendra mardi et mercredi pour achever l'installation.
- Vague de chaleur : visio lundi 22 juin avec la Préfète du Département : mise en place de recommandations et de restrictions en cours – départ des élèves qui le souhaitent après le déjeuner.
- Arrosage des espaces verts (agents + Julien FOURNIVAL)
- Travail de la commission enfance – jeunesse sur la création d'un Conseil municipal des jeunes (Juliette COHADE)
- Rencontre agents - élus prévue le 29/06 à 9h30
- Changement d'opérateur et d'adresse mail de la mairie le 30/06
- Différentes élections : SICTOM, SY Sioule et Morge, SMADC, TE63, Mission locale, CIAS
- Réfection des routes départementales par le Département au niveau de La Baraque et les Penots
- Suite sinistre grêle juin 2022 : réparation du clocher de l'église en juillet
- Réunion PLU ce matin 24/06/2026 – travail sur le zonage et le règlement
- Accueil d'un camp scout (de la Manche) du 04 au 18 juillet
- Remerciement à l'ensemble des bénévoles pour l'Infernale – les remplacements à l'école – et l'aide au camping
- Distribution de l'agenda des manifestations estivales dans les boîtes aux lettres des administrés fait par les conseillers municipaux. Les manifestations à venir :
 - Juin – juillet – août – septembre : exposition « Terroir et mémoire »
 - 25/06 : Concert Europavox à la salle des fêtes
 - 13/07 : bal populaire
 - 14/07 : concert The Beatles
 - 18/07 : Festival les Cultures du Monde
 - 27/07 : Concert Terres vibrantes
 - 01 et 02/08 : Fête patronale
 - 14/08 : Concert Los Servantes

La séance est levée à 22 h50

SEANCE DU 24 JUIN 2026

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	SIGNATURES
DURIN Sylvain	
CHAMPOMIER Gilles	
MOULY Josette	Procuration à BOREL Jérôme
BOREL Jérôme	
DELRIEU Agnès	
CHARBONNIER Nadine	
MILLER Nathalie	
BALLARIN Nathalie	
AGUES Nicolas	
BOURNAT Stéphane	
SALGUES Marie	
SUCHET David	Procuration COHADE Juliette 
COHADE Juliette	
FOURNIVAL Julien	
ARNAUD Florent	

